

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
N ° 1/2019
Séance du 04 décembre 2019
Régulièrement convoquée le 26 novembre 2019**

L'an deux mille dix neuf, le 04 décembre à 19 h 00, le Comité Syndical du SCoT Rhône Provence Baronnie s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Franck REYNIER.

PRÉSENTS : M. BOUNIARD Philippe, Mme RUYSSCHAERT Christelle, M. BERNARD Sébastien, M. MOULLET Jean, M. LAGET Jean-Michel, M. GUILLION Michel, Mme PRIOTTO Christine, M. BARBE Marc-André, M. AUDERGON Jean-Marc, M. AVIAS Jean-Michel, M. GARIN Maryannick, M. GAUDIBERT Jean-Louis, M. APROYAN Michel, M. GALLU Alain, M. ARMAND Yves, M. CHAMBONNET Luc, M. ARRIGONI Jean-Noël, M. ROUQUETTE Pascal, M. GIGONDAN Jacques, M. ROUSSIN Jean-Marie, Mme FERRIGNO Rosy, M. REYNIER Franck, M. ALMORIC Bruno, M. COURBIS Yves, M. DEVILLE Bernard, Mme FIGUET Marielle, Mme GARY Pierrette, M. LAVAL Jean-Pierre, M. LHUILLIER Thierry, M. MERLE Louis, M. ORSET-BUISSON André-Bernard, M. OUMEDDOUR Karim, Mme COUTARD Catherine, M. CARRERA Fermi, M. FABERT Jean-Frédéric, M. BOULAY Marc, M. LAVIS Christian, M. CROIZIER Jean-Paul, M. ZILIO Anthony.

POUVOIRS : M. DAYRE Thierry (pouvoir à M. MOULLET Jean), M. FALLOT Alain (pouvoir à M. GARIN Maryannick), M. BESNIER Didier (pouvoir à M. ARMAND Yves), M. ADRIEN Patrick (pouvoir à M. ARRIGONI Jean-Noël), M. COAT Jean-François (pouvoir à M. LAVIS Christian), M. ARCHAMBAULT Daniel (pouvoir à M. CROIZIER Jean-Paul), Mme DALLARD Bernadette (pouvoir à M. BOULAY Marc), M. PEREZ Rodolphe (pouvoir à M. ZILIO Anthony).

EXCUSÉS : M. CUER Eric, M. NOËL Bernard, M. PEVERELLI Olivier, M. BOYER Yves, M. COTTA Robert, M. COMBES Pierre, Mme FERNANDEZ Marie, M. ANDRUEJOL Christian, M. CATELINOIS Jean-Michel, Mme BERGET Marcelle, M. ANDEOL Hervé, M. DUC Joël, Mme GRANIER Danielle, M. SANCHEZ Benoît, M. RAOUX Claude, M. SOULAVIE Guy, M. DUSSARGUES Denis, M. MICHEL Pierre.

Secrétaire de séance : M. CROIZIER Jean-Paul

1 - DÉBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020

M. Franck REYNIER, Président, rapporteur expose à l'assemblée :

Les collectivités comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus ont l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget.

Préalablement à la tenue de ce DOB, les exécutifs doivent présenter à leurs assemblées délibérantes un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Les nouvelles dispositions introduites par la loi NOTRe imposent aux maires et présidents des EPCI de présenter à leurs assemblées délibérantes, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Plus spécifiquement, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants, le rapport inclut une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise un ensemble d'informations budgétaires et financières qui doivent être communiquées aux membres des assemblées délibérantes en vue du DOB.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication s

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents, DÉCIDE :

Vu la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.5211-1, L.5211-9 et L.5211-36,

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après en avoir délibéré ;

DE PRENDRE ACTE de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) pour le budget du syndicat Mixte du SCoT Rhône Provence Baronnies pour l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures

POUR EXPÉDITION CONFORME

Délibération affichée le 05 décembre 2019,

Fait au Syndicat mixte le 05 décembre 2019

Franck REYNIER